

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 203-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.569

Déposée le: 10.09.2018

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PLR (Hegg, Lyss) (porte-parole)
PLR (Reinhard, Thun)
PLR (Zimmerli, Bern)
PLR (Haas, Bern)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 22.11.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Devoir d'assistance du canton envers les membres de son corps de police

Des forces d'intervention de la police cantonale bernoise ont, une fois de plus, été agressées dans les environs de la Schützenmatte dans la nuit du samedi 1^{er} au dimanche 2 septembre 2018. Des projectiles tels que des bouteilles, des pierres et des barres de fer ont été jetés à plusieurs reprises, parfois depuis le toit de la Reitschule, sur des policiers, dont tout d'abord des agents en patrouille. Trois policiers ont été blessés, dont deux ont dû être transportés à l'hôpital.

Ce type d'incidents est visiblement devenu monnaie courante. Les policiers sont de plus en plus exposés à des risques majeurs pour leur santé en accomplissant leurs tâches de maintien de l'ordre, ce qui est inacceptable.

Si la Ville de Berne et, plus précisément, son conseil municipal portent la responsabilité politique de cette situation insatisfaisante, le canton a, en tant qu'employeur, un devoir d'assistance envers les membres de son corps de police.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure est-il possible de définir, dans le contrat de prestations conclu avec la Ville de Berne, des conditions supplémentaires pour que le conseil municipal bernois assume mieux sa responsabilité politique de protection de l'Etat de droit et de ses organes de police ?
2. De quels moyens dispose le canton (et donc les préfets), dans le cadre de la surveillance des communes, pour astreindre le conseil municipal bernois à contribuer à mettre un terme à cette situation inacceptable et à protéger les policiers et policières ?

Motivation de l'urgence : Les policiers et policières travaillent dans des conditions de plus en plus inacceptables. Il faut de toute urgence remédier à cette situation.

Destinataire

- Grand Conseil